

Louis Napoléon chez M. Haldimand

Autor(en): **L..M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 50

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les nouveaux abonnés pour 1876 recevront le journal gratuitement d'ici au 1^{er} janvier. — 1 an, 4 fr. ; — 6 mois, 2 fr. 50.

Louis Napoléon chez M. Haldimand.

Louis-Philippe venait de monter sur le trône de France. La reine Hortense, forcée de quitter Paris, se réfugia à Genève, accompagnée de son fils. Elle se fixa à la Corraterie, dans un appartement qui lui fut sous-loué par M. Haldimand, l'ancien propriétaire de la belle campagne du Denantou.

Lorsque la reine Hortense quitta Genève, elle fit une visite à M. Haldimand, au Denantou. Il se promènèrent pendant quelques instants dans les frais sentiers qui serpentent au bord du lac, puis vinrent s'asseoir sur un banc de la terrasse, où l'illustre exilée entretenait longuement M. Haldimand des revers de la famille impériale. Durant ce temps, le jeune prince était occupé à dessiner sur son calepin la charmante fontaine rustique placée à l'orient de la maison, et de laquelle l'eau jaillit d'une paroi de tuf tapissée de mousse.

La reine, attendrie par le récit des malheurs qui amenèrent son exil, laissa échapper quelques larmes amères puis se tournant vers son fils elle dit à M. Haldimand : « Voyez ce cher Louis, voilà tout son bonheur !... Le dessin, la lecture, les courses dans les bois, sont les seuls plaisirs qu'il recherche !... Dieu le préserve des déceptions et des chagrins qui m'accablent !... Mais, enfin, je suis tranquille à ce sujet, car ce cher enfant m'a sincèrement promis qu'il ne s'occuperait jamais de politique ! »

Les événements ont en effet prouvé combien le jeune homme avait été soumis et obéissant.

M. Haldimand donna ce jour-là un grand dîner en l'honneur de ses nobles visiteurs, et y invita ce qu'il y avait de plus distingué dans ses relations.

A table, Louis Napoléon eut pour voisin un des meilleurs amis de M. Haldimand, qui ne parut pas trouver beaucoup de plaisir dans la conversation, car le fils d'Hortense était déjà passablement taciturne et très peu communicatif.

Après le dîner, l'ami de M. Haldimand lui dit à l'oreille : « Ma foi, mon cher, si jamais telle circonstance se renouvelle, ne me placez pas à côté de cet imbécile de prince... Je n'ai jamais pu lui arracher dix paroles. »

L. M.

Chronique des patois.

Il y a quarante ans que Juste Olivier disait :

« N'aurons-nous pas un salut d'adieu pour notre patois romand qui s'en va ? Laisserons-nous ainsi s'envoler l'âme de nos pères sans faire un seul effort pour la retenir ? » (1).

Dès lors, cette œuvre de dissolution, de désagrégation de nos patois a fait des progrès rapides. Dans la lutte inégale qu'il soutient contre le français, notre idiome national s'use et se décolore. Le nombre de ceux qui le parlent va diminuant de jour en jour.

Pareil à un pain de sucre pénétré à sa base par l'humidité, et dont la partie sèche va se rétrécissant d'instant en instant, de même le français dans sa marche victorieuse refoule le patois vers les parties hautes du pays.

Pour le canton de Vaud, l'idiome jouit encore d'une certaine faveur dans quelques contrées des Alpes, du Jorat et du Jura, et dans un nombre restreint de villages du plateau. Dans les localités, même purement agricoles des bords du Léman et de la Vallée du Rhône, le patois n'est plus guère employé que par les vieillards, la jeune génération le comprend sans pouvoir le parler. Il n'a pour les villes qu'un attrait de curiosité, grâce au regain de popularité que lui ont donné les articles du *Conteur*.

Depuis quelques années, il est question de collectionner nos différents dialectes en prenant pour base le glossaire du doyen Bridel publié en 1866.

La Société d'histoire de la Suisse romande, sous les auspices de laquelle ce travail a été édité, est tout naturellement désignée pour continuer et compléter l'œuvre du doyen. Sans parler des spécialités qu'elle possède dans son sein, elle peut, par son influence et ses relations, grouper les amateurs de dialectes et rechercher avec fruit les documents imprimés ou manuscrits épars dans le pays, sans profit pour l'histoire et la science.

Aussi, au printemps de 1873, la Société d'histoire nomma un comité de trois membres sous la présidence de M. Morel-Fatio, notre savant numismate, avec charge d'entreprendre ce travail de longue haleine : la collection de nos patois.

Malheureusement, ce comité n'a jamais été réuni et n'a par conséquent rien fait. Nous ne comprenons pas ce retard et ne pouvons que le déplorer, car le

(1) Le Canton de Vaud.